

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CAEN - 1402 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 08/07/2026 - 6072 - 2002 B 00139 - 441 077 005 - 14 AMBULANCES

Désignation de l'entreprise : SARL 14 AMBULANCES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 19 rue des Coudriers 14123 CORMELLES-LE-ROYAL		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 44107700500052			Néant ☐ *
		Exercice N clos le, 31/12/2025	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA	
Frais d'établissement*		AB	
Frais de développement*		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	186 459
Fonds commercial		AG	1 459
Autres immobilisations incorporelles (1)		AI	43 448
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		AK	7 622
Terrains		AL	
Constructions		AM	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AN	
Autres immobilisations corporelles		AO	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AP	136 114
Participations		AQ	44 571
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		AR	45 446
Créances rattachées à des participations		AS	27 864
Autres titres immobilisés		AT	200 967
Prêts		AU	146 882
Autres immobilisations financières*		AV	
TOTAL (II)		CS	569 000
		CT	
		CU	
		CV	
		BB	10 000
		BC	
		BD	4 103
		BE	
		BF	3 400
		BG	
		BH	2 800
		BI	
		BJ	1 356 243
		BK	274 861
		BL	
		BM	
		BN	
		BO	
		BQ	
		BR	
		BS	
		BT	
		BU	
		BV	2 917
		BW	
		BX	77 160
		BY	
		BZ	1 899
		CA	
		CB	
		CC	
		CD	
		CE	
		CF	191 653
		CG	
		CH	4 850
		CI	
		CK	278 478
		CW	
		CM	
		CN	
		CO	1 634 721
		IA	274 861
			1 359 860
Renvois : (1) Dont droit au bail : 7 622		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'1 an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL 14 AMBULANCES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 210 000)			DA	210 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	21 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	558 768	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	122 237	
	Subventions d'investissement			DJ	3 475	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	915 480	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	30 000	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	30 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	229 322	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Instruments financiers à terme			DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	35 178	
	Dettes fiscales et sociales			DY	137 408	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	12 472	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	414 379		
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 359 860		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	299 188	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 359 859,66 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 122 237,06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables Françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07.

Changement de méthode comptable

Le changement de réglementation comptable lié à la première application du règlement ANC n° 2022-06 est constitutif d'un changement de méthode comptable dont les principaux effets sont les suivants :

- **Redéfinition du résultat exceptionnel**, recentrée sur les opérations non récurrentes, inhabituelles et significatives ;
- **Suppression de la technique du transfert de charges**, les produits et charges correspondants étant désormais comptabilisés directement dans les comptes appropriés selon leur nature ;
- **Modification du plan de comptes et introduction d'une nouvelle nomenclature**, notamment pour assurer la cohérence avec les nouvelles rubriques des états financiers ;
- **Refonte des modèles d'états financiers** (bilan, compte de résultat et annexes), intégrant de nouvelles rubriques et une présentation plus lisible de l'activité et de la performance.

L'application du règlement est prospective à compter du 1er janvier 2025.

Pour assurer la comparabilité, les informations de l'exercice précédent ont été retraitées le cas échéant :

- Reclassement des transferts de charges dans les postes « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- Repositionnement des différents postes de charges et produits exceptionnels dans les postes « Charges exceptionnelles » et « Produits exceptionnels ».

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	237 529,75		
TOTAL	237 529,75		
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol d'autrui	136 114,15		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	43 361,08		2 084,83
Installations générales, agencements et aménagements divers	236 282,98		8 421,37
Matériel de transport	45 409,92		45 512,34
Matériel de bureau, informatique & mobilier	18 761,35		3 500,00
TOTAL	479 929,48		59 518,54
Immobilisations financières			
Autres participations	579 000,00		
Autres titres immobilisés	3 974,94		128,52
Prêts et autres immobilisations financières	7 400,00		
TOTAL	590 374,94		128,52
TOTAL GENERAL	1 307 834,17		59 647,06

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			237 529,75	
TOTAL			237 529,75	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui			136 114,15	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			45 445,91	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			244 704,35	
Matériel de transport		233,25	90 689,01	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		9 805,20	12 456,15	
TOTAL		10 038,45	529 409,57	
Immobilisations financières				
Autres participations			579 000,00	
Autres titres immobilisés			4 103,46	
Prêts et autres immobilisations financières		1 200,00	6 200,00	
TOTAL		1 200,00	589 303,46	
TOTAL GENERAL		11 238,45	1 356 242,78	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 459,33			1 459,33
TOTAL			1 459,33			1 459,33
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol d'autrui			38 948,72	5 621,87		44 570,59
Inst. tech., mat. et out. industriels			23 014,63	4 849,32		27 863,95
Inst. générales, agencés divers			141 149,29	14 572,62		155 721,91
Matériel de transport			27 592,20	10 206,02	73,86	37 724,36
Matériel de bureau, informatique			15 837,53	1 488,89	9 805,20	7 521,22
TOTAL			246 542,37	36 738,72	9 879,06	273 402,03
TOTAL GENERAL			248 001,70	36 738,72	9 879,06	274 861,36

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)	Montant net des prêts et avances consentis par la société (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (b) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
Filiales et participations			Brute	Nette				
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)								
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)								
MEDIC AMBULANCES - 156 RUE LEON FOUCAULT 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR - 508697349	912 311,00	26,00				3 402 014,00	309 870,00	

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.

(2) Dans la monnaie locale d'opération.

(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.

(4) En euros.

(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.

(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.

(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	10 000,00		10 000,00
Prêts (1) (2)	3 400,00		3 400,00
Autres immobilisations financières	2 800,00		2 800,00
Actif circulant			
Autres créances clients	77 159,60	77 159,60	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	431,78	431,78	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 467,39	1 467,39	
Charges constatées d'avance	4 850,00	4 850,00	
TOTAL	100 108,77	83 908,77	16 200,00
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 200,00		

CAPITAL SOCIAL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	15 000,00	14,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	15 000,00	14,00

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

Une provision de 30 000 euros a été constituée au 31/12/2025 dans le cadre d'un litige prud'homale née sur l'exercice 2025. Pas de dénouement à la date d'arrêté des comptes.

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges		30 000,00		30 000,00
TOTAL		30 000,00		30 000,00
TOTAL GÉNÉRAL		30 000,00		30 000,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		30 000,00		

ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Provisions pour litiges		30 000,00			30 000,00
TOTAL		30 000,00			30 000,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		30 000,00			

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	229 321,86	114 130,12	115 191,74	
Fournisseurs et comptes rattachés	35 177,66	35 177,66		
Personnel et comptes rattachés	84 175,54	84 175,54		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 699,68	31 699,68		
Impôts sur les bénéfices	10 388,00	10 388,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 006,47	5 006,47		
Autres impôts et taxes assimilées	6 138,12	6 138,12		
Groupes et associés (2)	12 472,12	12 472,12		
TOTAL	414 379,45	299 187,71	115 191,74	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 782,10			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	111 105,87			
(2) Montant divers emprunts, dettes / associés	12 472,12			

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 8 166,38 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	2 671,45					2 671,45
Autres engagements donnés						
Contrats de crédits-bails	271 098,46					271 098,46
TOTAL (1)	273 769,91					273 769,91
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	273 769,91					273 769,91

14 AMBULANCES
Société A Responsabilité Limitée au capital de 210 000 euros
Siège social : CORMELLES LE ROYAL (Calvados), 19 rue des Coudriers

441 077 005 RCS CAEN

TEXTE DE LA DECISION CONCERNANT L'AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025,
ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE LE 08 JUIN 2026

(Article L.232-22, alinéa I-2° du Code de Commerce)

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate que le résultat de l'exercice est un bénéfice de 122 237,06 euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- à la distribution de dividende à l'associé unique	40 500,00 €
- le solde, au poste « Autres Réserves »	81 737,06 €
TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE	122 237,06 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 2,70 euros par part sociale.

Il sera mis en paiement le 30 juin 2026 au plus tard par les soins du Gérant.

Sur le plan fiscal, et pour les seuls bénéficiaires ayant la qualité de personne physique, le dividende fera l'objet d'un versement obligatoire à titre d'acompte pour le paiement de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 18,6 %, soit un prélèvement à la source de 31,4 %.

L'associé unique indique qu'il n'a pas demandé à bénéficier de la dispense de versement de l'acompte, en application de l'article 177 quater 1.1.3^{ème} alinéa du CGI.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la société sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

L'associé unique rappelle que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes éligibles à l'abattement</u>	<u>Dividendes non éligibles</u>
2024	21 000 €	Néant
2023	21 000 €	Néant
2022	Néant	Néant

Etant précisé :

- qu'un dividende d'un montant de 80 000 euros a été mis en distribution, par prélèvement sur le poste « Autres Réserves », suivant décision ordinaire de l'associé unique du 16 février 2023.

Adoptée

Copie conforme à l'original, le Gérant
Eddie MOUCHEL

copie conforme à l'original,
le Gérant



14 AMBULANCES
Société A Responsabilité Limitée au capital de 210 000 euros
Siège social : CORMELLES LE ROYAL (14123), 19 rue des Coudriers

441 077 005 RCS CAEN

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE LE 08 JUIN 2026

(Article L.232-22, alinéa I-2° du Code de Commerce)

3 - AFFECTATION DES RESULTATS

Ce bénéfice de l'exercice, s'élevant à 122 237,06 euros, nous vous proposons de l'affecter de la manière suivante :

- à la distribution de dividende à l'associé unique	40 500,00 €
- le solde, au poste « Autres Réserves »	81 737,06 €
TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE	122 237,06 €

Le dividende ainsi mis en distribution ressort à 2,70 euros par part sociale.

Il sera mis en paiement le 30 juin 2026 au plus tard par les soins du Gérant.

Sur le plan fiscal, et pour les seuls bénéficiaires ayant la qualité de personne physique, le dividende fera l'objet d'un versement obligatoire à titre d'acompte pour le paiement de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 18,6 %, soit un prélèvement à la source de 31,4 %.

Toutefois, la liste des personnes ayant demandé à bénéficier de la dispense de versement de l'acompte, en application de l'article 177 quater 1.1.3^{ème} alinéa du CGI, sera produite à la date de l'approbation des comptes.

4 - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS
(art.243 bis du C.G.I.)

Nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

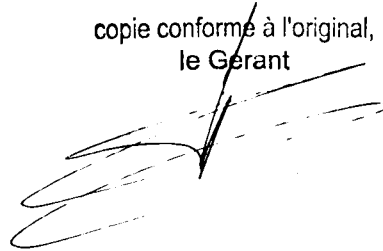
<u>Exercices</u>	<u>Dividendes éligibles</u> <u>à l'abattement</u>	<u>Dividendes</u> <u>non éligibles</u>
2024	21 000 €	Néant
2023	21 000 €	Néant
2022	Néant	Néant

Etant précisé :

- qu'un dividende d'un montant de 80 000 euros a été mis en distribution, par prélèvement sur le poste « Autres Réserves », suivant décision ordinaire de l'associé unique du 16 février 2023.

Copie conforme à l'original, le Gérant
Eddie MOUCHEL

copie conforme à l'original,
le Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eddie Mouchel', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'E' and a long, sweeping tail.